



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° **013** DRH-2023 du 12 janvier 2023 portant composition des membres de la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de Mayotte

Le recteur de l'académie de Mayotte, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur et des bureaux de vote électronique correspondants ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 08 décembre 2022.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres de la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de Mayotte les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- Monsieur Jacques MIKULOVIC, recteur de Mayotte, président
- Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général
- Monsieur Sébastien BERNARD, directeur des ressources humaines

b) Membres suppléants :

- Madame Samiha SABIT, cheffe de division des personnels contractuels
- Madame Danièle MAZAMET, adjointe au chef de la DPAAE
- Madame Isabelle RAYNAUD, IA-IPR-EVS

B. Représentants des personnels :

Au titre de la FSU

a) Membres titulaires

Mme Marie-Claire AYASSAMI

b) Membres suppléants

Mme M'karibou M'CHANGAMA

Au titre de la SGEN CFDT

a) Membres titulaires

M. Hamaldine ISMAEL

b) Membres suppléants

Mme Hayati ABDALLAH

Au titre de la SUD

a) Membres titulaires

M. Hassani HALIM SAÏD

b) Membres suppléants

Mme Rachmia ACHIRAFI

Article 2 : Le mandat des représentants de la présente commission consultative paritaire est fixé à quatre ans et s'exercera jusqu'à la date de proclamation des prochaines élections professionnelles.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le recteur



Jacques MIKULOVIC